

## Rapport de la commission ad-hoc chargée d'étudier le préavis municipal No 3/2023

Objet : Demande d'un crédit extrabudgétaire pour l'acquisition d'un nouveau tracteur et de ses accessoires pour un montant total de CHF 99'500.00

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La commission s'est réunie le mardi 21 février 2023 à 20h00 pour étudier le préavis susmentionné.

Participaient à cette séance les membres de la commission ad-hoc selon le détail ci-dessous:

Personnes présentes	21.02.2023
Carol Bonvin	X
Martin Lemay	X
Silvia Sebastiani	X
Gregoire Tavernier	X

### Remerciements

La commission tient à remercier Monsieur Didier Gallay Municipal (*en charge des dicastères : Domaines, Bâtiments communaux, Voirie, Collecteurs, Routes, Par cet Promenades, Sociétés locales, Clubs sportifs et associations*), pour sa présence à la séance du 21 février 2023 ainsi que pour ses réponses à nos questions.

### Analyse

A la lecture du préavis, nous avons bien compris l'intérêt pour le remplacement du petit tracteur multifonctions ISEKI, affecté au service de la voirie, acquis en 2004 et actuellement hors service. Le préavis élabore les critères de choix, les caractéristiques principales exigées et propose une série d'accessoires nécessaires afin d'assurer de manière optimale, toutes les activités prévues pour le nouveau véhicule.

Nos discussions et questions adressées à M. Gallay nous permettent d'apporter les éléments complémentaires suivants :

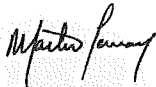
- Il existe bien des modèles de tracteurs électriques ou utilisant des biocarburants. Cependant :
  - o pour la version électrique, il n'existe actuellement qu'un seul fournisseur en Suisse allemande et son prix est exorbitant. Il faudrait compter près de CHF 190'000.- rien que pour le tracteur et, de plus, ils sont encore au stade juste après la version prototype.
  - o pour le biodiesel (B100), c'est un choix encore très controversé avec comme inconvénients principaux:

- Un carburant qui surconsomme. Le biodiesel baisse de l'efficacité de l'unité motrice d'environ 8 % et une surconsommation de carburant équivalente.
  - Une efficacité réduite en hiver car il ne s'enflamme plus en dessous de -10 degré. Donc des démarrages à froid plutôt difficile !
  - Sa durée stockage est limitée et il a une forte tendance à s'oxyder avec le temps d'où des problèmes de filtration et d'encrassement.
- Il est préférable de faire l'acquisition du véhicule chez un fournisseur de la région afin d'assurer / faciliter le service après-vente.
- La voirie est équipée pour épandre le sel sur les trottoirs. Il n'est donc pas nécessaire de prévoir l'achat d'accessoire supplémentaire à cet effet.

## **Conclusion**

Au vu de ce qui précède, la Commission, unanime, propose d'accepter le préavis 3/2023 tel que présenté.

Pour la Commission,



Martin Lemay - Président

Denges, le 28 février 2023